



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

viticulture

Question écrite n° 24512

Texte de la question

M. Alain Rousset alerte M. le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation sur les difficultés d'approvisionnement en bouteilles que rencontrent depuis plusieurs mois les viticulteurs et les caves coopératives. En effet, les viticulteurs constatent un allongement des délais de livraison des bouteilles ainsi qu'une hausse des prix qui risquent de mettre en péril de nombreuses exploitations viticoles et caves coopératives déjà fragilisées. À ce titre, ils précisent que l'allongement des délais de livraison les contraint à réorganiser la gestion des mises en bouteilles qui pourrait conduire à une perte de marchés. Par ailleurs, ils ajoutent que l'augmentation du prix de la bouteille qu'ils ne peuvent répercuter sur leurs prix de vente risque d'accentuer les difficultés financières qu'ils rencontrent en raison de cinq années consécutives de baisses des cours. Aussi, il lui demande de bien vouloir préciser les intentions du Gouvernement afin de préserver notre patrimoine viticole qui s'avère particulièrement menacé.

Texte de la réponse

L'industrie du verre, présente historiquement sur notre territoire à proximité des lieux d'embouteillage, est une industrie très capitalistique, fortement concentrée : seuls restent en lice les groupes capables de fabriquer des quantités considérables pour bénéficier d'un effet d'échelle. L'ajustement des capacités de production dans un marché dont il est difficile de prévoir l'évolution a accru le risque de tensions dans les livraisons. Cette situation, apparue en 2007, est identique en Europe. En conséquence, il n'est pas possible de s'approvisionner dans les pays voisins. Dans ce contexte, les viticulteurs et leurs fédérations professionnelles ont tout intérêt à maintenir et à développer des contacts étroits avec les verriers, tant au niveau local que national. Cela permettrait de favoriser toutes les possibilités d'ajustements de la production pour gérer les contretemps et assurer une meilleure prévision tant quantitative que qualitative des besoins (en termes de forme, de teinte des bouteilles). Les verriers, quant à eux, doivent s'attacher à développer le tri du calcin par couleur afin de s'adapter aux tendances du marché, organiser au mieux le calendrier des fabrications et des opérations de maintenance et de modernisation de leurs installations pour répondre aux exigences environnementales.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rousset](#)

Circonscription : Gironde (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24512

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Industrie et consommation

Ministère attributaire : Industrie et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2008, page 4830

Réponse publiée le : 4 novembre 2008, page 9572